

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 17 janvier 2023, à 18 heures, à la salle du conseil de la MRC, au 280, boulevard Vachon Nord, bureau 200, à Sainte-Marie, sous la présidence de monsieur Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, où les maires suivants étaient présents :

Yvon Asselin	Municipalité de Sainte-Hénédine
Jean Audet	Municipalité de Frampton
Patricia Drouin	Municipalité de Vallée-Jonction
Olivier Dumais	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Francis Gagné	Municipalité de Saint-Bernard
Luce Lacroix, représentante	Ville de Sainte-Marie
Carl Marcoux	Municipalité de Saint-Elzéar
Frédéric Vallières, substitut	Municipalité de Scott
Claude Perreault	Municipalité de Sainte-Marguerite
Carole Santerre	Municipalité de Saints-Anges
Réal Turgeon	Municipalité de Saint-Isidore

Formant le quorum de ce conseil, malgré l'absence motivée de monsieur Clément Marcoux, maire de la Municipalité de Scott.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Nancy Labbé et la directrice des finances, madame Marie-Pier Gignac, sont également présentes.

Résolution numéro 16891-01-2023

Objet : Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - Adoption de la politique de soutien aux projets structurants 2023, des priorités d'intervention et de l'appel de projets en continu pour 2023 et 2024

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité dans le cadre du volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les années 2020-2021 à 2024-2025;

ATTENDU que la MRC doit affecter une part du FRR à la mobilisation des communautés et au soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

ATTENDU que les priorités d'intervention adoptées en 2021 seront reconduites pour l'appel de projets en continu pour les années 2023 et 2024;

Priorités d'intervention	Orientations
1- Occupation et aménagement du territoire	<p>1.1 Entreprendre la révision du Schéma d'aménagement en débutant par les thèmes identifiés comme étant prioritaires</p> <p>1.2 Identifier des pistes de solutions innovantes et durables pour soutenir la croissance des municipalités et répondre aux besoins des citoyens tout en respectant le cadre légal</p> <p>1.3 Amorcer l'élaboration d'un plan de mobilité et de transport pour l'ensemble du territoire (pédestre, cyclable, routier, collectif, ferroviaire)</p>
2- Offre de service de la MRC	<p>2.1 Analyser les besoins communs et identifier les opportunités de collaborations intermunicipales pour optimiser l'ensemble des ressources</p> <p>2.2 Établir des mécanismes de communication entre les municipalités et la MRC afin d'être mieux informés des projets à venir et en cours de réalisation de part et d'autre</p>

3- Développement local, territorial et régional	<p>3.1 Appuyer les projets structurants qui améliorent la qualité du milieu de vie et qui répondent aux différents besoins des communautés locales</p> <p>3.2 À l'aide du volet 3 du Fonds régions et ruralité, définir collectivement notre « Signature innovation » qui permettra le développement de créneaux distinctifs pour la MRC et l'ensemble des municipalités</p> <p>3.3 Amorcer une réflexion sur ce qui nous définit culturellement et territorialement et voir le potentiel de développement</p> <p>3.4 Améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens</p>
4- Gouvernance et gestion organisationnelle	<p>4.1 Établir clairement les rôles et responsabilités des niveaux politique et administratif de la MRC</p> <p>4.2 Évaluer les aspects techniques des séances de conseil pouvant être améliorés et proposer au conseil des pistes de solutions</p> <p>4.3 Impliquer les directions municipales dans la réflexion des projets concernant leur organisation</p>
5- Développement touristique	5.1 Soutenir la promotion du développement touristique de La Nouvelle-Beauce
6- Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	6.1 Soutenir la promotion du développement économique de La Nouvelle-Beauce et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

ATTENDU que l'appel de projets sera en continu jusqu'à la date limite du 30 septembre 2024;

ATTENDU que ces projets feront l'objet d'une analyse par le comité technique d'analyse de projets et que celui-ci déposera ses recommandations au conseil à mesure que les projets seront déposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Vallières, appuyé par madame Carole Santerre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023, les priorités d'intervention 2023 et l'appel de projets en continu pour les années 2023 et 2024.

(Signé)

(Signé)

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

Gaétan Vachon
Préfet

Copie certifiée conforme, ce 18 janvier 2023.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière